



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

PRÉFET COORDONNATEUR DU MASSIF DES ALPES

Commissariat à l'aménagement,
au développement et à la protection des Alpes

ARRÊTE MODIFICATIF N° 2019 -du 24 SEP. 2019

relatif à la composition du Comité de massif des Alpes

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,
Préfet coordonnateur du massif des Alpes,

- VU la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 modifiée relative au développement et à la protection de la montagne,
- VU la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne,
- VU le décret n° 2017-755 du 3 mai 2017 relatif à la composition et au fonctionnement des comités pour le développement, l'aménagement et la protection du massif des Alpes, du Massif central, du massif du Jura, du massif des Pyrénées et du massif des Vosges,
- VU l'arrêté préfectoral n° R93-2018-02-09-001 du 9 février 2018 relatif à la composition du Comité du massif des Alpes.

CONSIDÉRANT la délibération n°334-17 C en date du 26 octobre 2017 du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges proposant la désignation de Monsieur Christian GOGNY, au Comité du massif des Alpes, pour représenter la communauté de communes de Chambéry métropole ;

CONSIDÉRANT le relevé de décisions du bureau en date du 17 juin 2019 de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes proposant le remplacement de Monsieur Albert TOURT par Monsieur François THABUIS, au Comité du massif des Alpes, pour représenter la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes ;

CONSIDÉRANT le courrier en date du 19 juillet 2019 de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur proposant le remplacement de Monsieur Pierre-Yves MOTTE par Monsieur Eric LIONS, au Comité du massif des Alpes, pour représenter la Chambre Régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

CONSIDÉRANT le courrier en date du 29 août 2019 de Monsieur Jean-Louis VERDIER proposant de modifier sa désignation par le préfet coordonnateur, comme personnalité qualifiée au Comité du massif des Alpes, au titre du Syndicat National des Guides de Haute-Montagne, en remplacement de sa désignation au titre de l'association météorologique départementale de la Haute-Savoie.

Sur proposition du Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'arrêté préfectoral n°R93-2018-02-09-001 du 9 février 2018 susvisé est modifié comme suit :

Sont nommés membres du Comité du massif des Alpes :

COLLEGE DES ELUS

Représentants des Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale :

Pour les établissements publics de coopération intercommunale (hors métropoles)

Monsieur Christian GOGNY, membre du bureau de Grand Chambéry et maire d'Aillon-le-Vieux (73), en remplacement de Monsieur Luc BERTHOUD.

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ACTEURS ECONOMIQUES

Représentants des Chambres consulaires régionales et CRESS

Pour les Chambres régionales d'agriculture

Monsieur Eric LIONS, Chambre Régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur, en remplacement de Monsieur Pierre-Yves MOTTE.

Monsieur François THABUIS, Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, en remplacement de Monsieur Albert TOURT.

Est reconduit comme membre du Comité du massif des Alpes :

COLLEGE DES REPRESENTANTS D'ORGANISMES OU ASSOCIATIONS QUI PARTICIPENT A LA VIE COLLECTIVE DU MASSIF OU AGISSENT DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Personnalités qualifiées :

Monsieur Jean-Louis VERDIER, Syndicat National des Guides de Haute-Montagne, en remplacement de l'association météorologique départementale de la Haute-Savoie.

ARTICLE 2 :

Les présentes nominations prennent effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le **24 SEP. 2019**

Le Préfet coordonnateur du massif des Alpes

A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical strokes followed by a large loop and a horizontal stroke extending to the right.

Pierre DARTOUT